

2022/2023 Informations de rentrée

École Élémentaire Gustave Courbet

www.ecolecourbetnimes.wordpress.com

Bienvenue pour cette nouvelle année scolaire !

Merci de prendre connaissance de ces informations importantes et de signer ce document. Le règlement intérieur de l'école est à votre disposition sur simple demande.

HORAIRES: 8h20-11h30 le matin / 13h20 - 16h30 l'après-midi.

La porte est ouverte dès 8h20, et 13h20, et les parents qui le souhaitent peuvent à ce moment rencontrer l'enseignant de la classe pour toute information urgente ou pour prendre un rdv.

A l'issue du temps de classe, vous pouvez récupérer votre enfant ou l'inscrire pour les ateliers suivants :

- de 16h30 à 17h30 : Temps d'étude dans les classes, encadré par les enseignants. (2 soirs par semaine)
- de 16h30 à 18h30 : ALAE : Temps d'ateliers récréatifs encadrés par les animateurs de la ville de Nîmes.

Attention ! A la sortie de l'école, ou de l'étude, votre enfant est sous votre responsabilité.

Si votre enfant est inscrit à l'étude ou à un atelier, il vous sera nécessaire de nous signaler par écrit si votre enfant ne reste pas un soir où il était inscrit, faute de quoi il ne sera pas libéré seul.

Un enfant ne peut pas quitter l'école seul durant le temps scolaire.

Nous demandons aux parents de respecter les horaires.

1. DISPOSITIONS SANITAIRES

Le protocole sanitaire défini par le ministère est mis en place. Le port du masque est obligatoire pour les élèves de l'école élémentaire. Lors de l'arrivée à l'école, les enfants se lavent ou se désinfectent les mains.

En cas de fièvre, votre enfant ne doit pas venir à l'école. Il faut dans ce cas appeler votre médecin.

Le protocole sanitaire est susceptible d'évoluer dans l'année, et vous en serez alors informé.

2. FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Une fiche de renseignement pré-remplie vous est remise aujourd'hui.

Merci de :

- Vérifier les infos qu'elle contient, les corriger/compléter si nécessaire surtout vos numéros de téléphone et votre mail.
- La retourner le plus rapidement possible.

Lorsque vous changez de numéro de téléphone, pensez à en informer l'école, sinon nous ne pouvons plus vous joindre.

3. FREQUENTATION SCOLAIRE

En cas d'absence de votre enfant, il vous est demandé de:

- 1) Prévenir le matin même : de préférence par mail ce.0301181w@ac-montpellier.fr (ou à défaut par téléphone ou par un mot confié à une personne.)
- 2) Justifier de cette absence auprès de l'enseignant (par écrit si vous ne pouvez pas le rencontrer) au retour de votre enfant.

Toute absence non justifiée de plus de 2 jours pourra faire l'objet d'un signalement.

2022/2023 Informations de rentrée

École Élémentaire Gustave Courbet

www.ecolecourbetnimes.wordpress.com

4. ACTIVITES SCOLAIRES et extra-scolaires

Il est rappelé que toutes les activités sur temps scolaire sont **OBLIGATOIRES** : sport, activités culturelles et piscine font partie du programme et sont conçues pour le bien de votre enfant.

Pour les activités extra-scolaires, pensez au pass sport qui peut vous aider :



PASS SPORT

tjeune1solution.gouv.fr

Vous avez entre 6 et 18 ans et vous voulez faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une **réduction de 50 €** pour vous inscrire dans un club grâce au « Pass'Sport » !

Plus d'informations sur www.sports.gouv.fr/pass-sport

Critères : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

5. ASSURANCE SCOLAIRE

Toutes les familles doivent être en possession d'un contrat d'assurance responsabilité civile qui couvre les dommages causés à autrui par leur enfant. **Pour toutes les activités** (sortie, classe de découverte), une assurance **INDIVIDUELLE ACCIDENT est obligatoire**. Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est garanti à la fois en responsabilité civile et en individuelle accident, soit souscrire une assurance scolaire qui complétera votre contrat familial si une assurance individuelle accident n'est pas incluse (Voir prospectus MAE joint).

6. COOPERATIVE SCOLAIRE

Afin de financer les activités de la vie de l'école, nous vous demandons de verser une cotisation de rentrée à la coopérative (pour financer les sorties, les activités...)

1 enfant : 10€ / 2 enfants : 18€ / 3 enfants et + : 25€.

7. RELATIONS PARENTS/ENSEIGNANTS

En cas de problème concernant votre enfant (familial, santé, ou scolaire...), n'hésitez pas à contacter son enseignant pour en parler. Le directeur est également à votre disposition.

Les réunions d'informations de rentrée auront lieu dans les classes:

CP : le mardi 20 septembre à 16h30.

CM2: le jeudi 15 septembre à 16h30

CE1 : le lundi 19 septembre à 16h30.

ULIS : les parents seront reçus individuellement

CE2 : le lundi 12 septembre à 16h30.

CM1: le mardi 13 septembre à 16h30

8. RESTAURATION SCOLAIRE:

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre :

Aïda : 06 38 88 66 85

Pierre : 06 03 25 32 37

Attention ! Les enfants ne pourront manger à la cantine que si leur dossier est complet !

2022/2023 Informations de rentrée

École Élémentaire Gustave Courbet

www.ecolecourbetnimes.wordpress.com

9. AIDE PERSONNALISEE/ ETUDE

Les Activités Pédagogiques Complémentaires seront prochainement remises en place. Si votre enfant est concerné, nous vous informerons de l'organisation retenue. Elles auront généralement lieu de 11h30 à 12h15.

Cette année, votre enfant pourra assister gratuitement à 2 heures d'étude par semaine :

CP et CE1: le mardi et le vendredi de 16h30 à 17h30

CE2 et CM1 et CM2 : le lundi et le jeudi de 16h30 à 17h30

Vous pouvez aussi inscrire votre enfant à l'aide aux devoirs au centre culturel (Souad, Humanîmes).

10. COURS D'ARABE

Des informations vous seront transmises durant le mois de septembre.

11. MATERIEL SCOLAIRE

Les livres et le matériel confiés à votre enfant par l'école sont placés sous votre responsabilité. **En cas de détérioration d'un livre ou de matériel, nous vous demanderons un remboursement.** Il en sera de même pour les livres empruntés à la médiathèque et/ou à la bibliothèque de l'école.

12. ELECTIONS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE

Le Conseil d'école est un organe important pour la vie de l'école. Les parents représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole sont pour nous des interlocuteurs privilégiés tout au long de l'année et participent aux moments importants de l'école (fêtes, carnaval...). Si vous êtes intéressé(e) par la vie de l'école, n'hésitez pas à contacter Directeur.

Il faut 2 parents par classe.

Les élections auront lieu le vendredi 07 octobre. Nous comptons sur vous !

13. VACANCES SCOLAIRES

RAPPEL : nous sommes dans la zone C avec Paris et Toulouse

Il vous est demandé de respecter les dates des vacances dans l'intérêt de votre enfant.

Toussaint : Du vendredi 21 octobre au soir au lundi 7 novembre au matin

Noël : Du vendredi 16 décembre au soir au mardi 3 janvier au matin

Hiver : Du vendredi 17 février au soir au lundi 6 mars au matin

Printemps : Du vendredi 21 avril au soir au mardi 9 mai au matin

Pont de l'ascension : Du mardi 16 mai au soir au lundi 22 mai au matin

Été : vendredi 7 juillet au soir

L'équipe pédagogique,

Signatures des parents: